

**Commune de La COUARDE-SUR-MER**

**Mairie**

**9 Grande Rue**

**17670 LA COUARDE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

**N° 2022072**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie BESSON, Carine LUTT, Nadège BIELOT, Vanina PICHEVIN ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Denis GIRAUDEAU, Jean-Yves DUTERTRE, Jacques DURET, Jean-Claude BROCHARD.

Étaient absents excusés : Madame Dominique BAESJOU et Messieurs Mathieu BONITON, Franck DUVERNAY ainsi que Philippe MARSAC.

Pouvoirs : Mathieu BONITON à Vanina PICHEVIN,  
Franck DUVERNAY à Denis GIRAUDEAU,  
Philippe MARSAC à Patrick RAYTON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BROCHARD

**OBJET : LECTURE THEATRALISEE - DEMANDE DE SUBVENTION AU  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME AU TITRE DE LA DIFFUSION  
RURALE**

Madame Peggy LUTON, Adjointe en charge de la « Vie Quotidienne » explique que pour la fin d'année 2022, la Commune prévoit d'organiser le spectacle suivant :

Mardi 6 décembre : lecture théâtralisée sur mesure avec la Compagnie Théâtre Amazone  
Bibliothèque à 19h : « **Dracula** »  
Tarif : 1582.50€ TTC

Ce spectacle étant éligible au fonds départemental d'aide à la diffusion culturelle en milieu rural, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter ce fonds et de charger Monsieur le Maire d'obtenir l'aide départementale évoquée.

Entendu l'exposé, après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le Département au titre de l'aide à la diffusion rurale et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjointe déléguée, à suivre le dossier.

**AR Prefecture**

017-211701214-20221017-2022072\_2-DE  
Reçu le 21/10/2022

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations.

A La Courde, le 19 octobre 2022.

Le Maire,

Patrick RAYTON.

